

19-20 septembre

Ducasse de Enquin les Mines 2020

- Auto-skooter
- Manège enfantin
- Stand tir à la carabine
- Pêche aux canards
- Pincés peluches
- Punching ball
- Confiserie-croustillons

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

SOCIÉTÉS DE CHASSE

Société de chasse d'Enquin les Mines
Réunion le dimanche 13 septembre à 10 h salle des associations
 Se munir du permis et assurance validé 2020-2021
 La cotisation est de 120 € et 170 € pour les nouveaux chasseurs.
 Port du masque Yves VERDIN

Société de chasse d'Enguinegatte
Réunion le lundi 14 septembre
 à 20h à la salle des fêtes d'Enguinegatte

NOUVEAU

Enquin Futsal Club
 (Loisirs)
RECRUTE !!!
 SAISON 2020-2021

Vous avez envie de pratiquer le Futsal dans une ambiance conviviale ?
 Débutants, confirmés, hommes, femmes, adolescents
 Rejoignez nous quel que soit votre niveau

Pour faire un essai ou pour tous renseignements contactez nous ou rendez vous directement à la salle des sports le :

Lundi 20H - 22H

Geoffrey Desmet (Président) 07.67.81.71.98
 Romuald Dequeneville (Trésorier) 06.31.57.04.27

MÉDIATHÈQUE

VOUS ÊTES INVITÉS À

L'exposition prêtée par le Département du Pas de Calais "DANS LE RÊVE D'ALICE" visible pour la dernière fois à la Médiathèque Colucci D'Enquin lez Guinegatte

Du 14 septembre au 17 octobre 2020

AVIS AUX CRÉATIVES !

Du 14 septembre au 17 octobre 2020

La Médiathèque vous invite à un voyage dans l'univers de LEWIS CAROLL.

L'occasion pour les lectrices d'exprimer leurs talents en créant un objet sur le thème du Pays des Merveilles !

Vos créations seront intégrées à l'exposition, une façon de mettre en lumière votre créativité.

En remerciement de votre participation un lot vous sera attribué par tirage au sort.

Vous avez jusqu'au 12 septembre pour déposer vos créations en Médiathèque.

Besoin de renseignements ?
 Contactez-nous par message

Médiathèque COLUCCI
 Enquin Lez Guinegatte

Votre bulletin d'informations

EDITO



Le mois de septembre annonce la fin de l'été mais aussi la rentrée des classes.

Au niveau du Regroupement Pédagogique Intercommunal de l'Hermitage, nous nous sommes mis en capacité d'accueillir l'ensemble des enfants en toute sécurité en respectant le dernier protocole sanitaire reçu des services de l'Etat.

Un arrêté municipal transmis aux forces de l'ordre et en Sous Préfecture oblige le port du masque à toute personne de plus de 11 ans sur le parvis de l'école aux heures d'entrée et de sortie de classes. Il est consultable sur le site internet de la commune et affiché au groupe scolaire.

Les dernières directives bien qu'assouplies, nous ont obligé à revoir une nouvelle fois l'organisation de notre personnel puisqu'une attention particulière doit continuer à être apportée au nettoyage et à la désinfection quotidienne de l'ensemble du groupe scolaire.

Ces contraintes sanitaires persistantes vont engendrer un surcoût de fonctionnement d'environ 30 000 euros annuels, qui sera supporté par le budget du RPI.

Afin de répondre aux attentes légitimes des familles, les services d'accueil de loisirs et de cantine fonctionnent à nouveau.

Depuis le printemps et la pandémie de Covid 19 notre milieu associatif est en souffrance, près de 30 manifestations organisées par nos bénévoles ont été annulées ou reportées.

Nous sommes restés à l'écoute de chacune de nos associations, attribuant à chacune d'entre elle une subvention annuelle de fonctionnement qui devrait leur permettre de pouvoir attendre des jours meilleurs.

Petit à petit l'activité associative, vecteur de vie sociale, va redémarrer, certes avec des contraintes sanitaires, mais là encore nous ferons tout pour favoriser et aider à la reprise de tous nos clubs qu'ils soient sportifs, culturels, de tradition ou de convivialité.

Le troisième week-end de septembre (samedi 19 et dimanche 20) se déroule traditionnellement la ducasse d'Enquin. En cette année particulière seules des attractions foraines seront présentes, là aussi avec quelques règles sanitaires mises en place en collaboration avec nos fidèles forains.

Bonne rentrée à tous

Hervé Dupont

Maire Enquin lez Guinegatte

Président du RPI de l'Hermitage



Jeudi 24 septembre de 8h30 à 15h

Rue de Saint Omer et Chemin de la Vallée



Septembre 2020

Les Echos du conseil

Agenda

Réunion publique

Aménagement du terrain jouxtant la salle des fêtes d'Enguinegatte

Samedi 26 septembre 2020 à 10h30

à salle des fêtes d'Enguinegatte



Eclairage public de fléchinelle

Subvention Fédération Départementale de l'Energie

Rapporteur : Hervé DUPONT

Suite à la délibération du 02 mars 2020 une demande de subvention a été formulée auprès de la FDE sur la base du devis Reselec :

Changement de 16 lampes mercure en LED – Montant HT : 11 941 €

Création de 3 points lumineux : Montant HT : 4838 € soit un total de 16 779 € HT

Subvention estimée : 6560 €

Le projet a été revu avec l'entreprise BLOT

Devis BLOT : **Changement de 15 lampes** mercure en LED – Montant HT 7326 €

Création de 5 points lumineux + fourniture d'un poteau bois en remplacement d'un poteau abimé – Montant HT : 5205.78 € soit un total de 12 531.78 € HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reformuler une demande de subvention auprès de la FDE avec le devis de l'entreprise BLOT.

Subvention au titre du FARDA-Département du Pas de Calais

Possibilité d'obtenir une subvention auprès du FARDA au titre de la performance éclairage public – 1 critère : 30 % de subventionnement du projet HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de formuler une demande de subvention au titre du FARDA.

Aménagement terrain salle des fêtes

Rapporteur : Hervé DUPONT

Afin de définir le type d'aménagement à programmer pour le terrain jouxtant la salle des fêtes un groupe de travail a été constitué. **Afin d'associer la population au projet, une réunion publique se tiendra le samedi 26 septembre 2020 à 10h30 à la salle des fêtes d'Enguinegatte.**

Commission de contrôle des listes électorales

Rapporteur : Michèle LALOY

A la suite du renouvellement du conseil municipal il convient de procéder à une nouvelle nomination des membres de cette commission.

- Les membres sont nommés pour une durée de 3 ans
- La commission se compose :

-d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau prêt à participer aux travaux de la commission ou à défaut du plus jeune conseiller municipal

-d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le Département sur proposition de 3 candidats par la commune.

-d'un délégué désigné par le Président du tribunal judiciaire.

Après en avoir débattu, le conseil municipal désigne Nathanaël MASSON comme représentant de la commune et propose comme candidats délégués de l'administration, M DUPUIS Michel, M BODDAERT Emmanuel, Mme COLIGNON Isabelle.

Travaux Rue Ernest Hermand

Rapporteur : Hervé DUPONT

Le cabinet INGEO nous a transmis le dossier permettant de lancer l'appel d'offre via une plateforme dématérialisée de consultation des entreprises. Les offres doivent être déposées par les entreprises via cette plateforme au plus tard le 17 septembre 2020.

La commission d'appels d'offre devra ensuite se réunir en présence du cabinet INGEO qui analysera les offres et du comptable public.

Offre de concours ENGIE

Rapporteur : Frédéric PICQUET

Pour rappel :

Convention signée pour les travaux d'aménagement du terrain à côté de la salle des fêtes et le changement des menuiseries de la mairie. MONTANT TTC : 24 730.10 €

Factures transmises à ENGIE : DENUNCQ et MAY : 18 063.84 €

Porte manquante en mairie commandée : 2371.20 €

Commande clôtures : 1153.88 €

Factures payées Pépinières COURTIN : 901.53 €

Main d'œuvre personnel technique : 2266.81 €

TOTAL : 24 757.26 €

Versement effectué par ENGIE : 18 063.84 €

Reste à verser sur la convention N°1 : 6666.26 €

Montant global de l'offre de concours : 40 000 € (20 000 €/éolienne)

Montant restant disponible pour une deuxième convention : 15 269.90 €

Pour proposition d'une deuxième convention d'offre de concours

Tavaux d'amélioration de la qualité énergétique de la mairie annexe : Isolation des combles

1er devis : Devis Thomas DUPUIS : 20 899.99 € TTC

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer à ENGIE une convention pour les travaux d'isolation des combles de la mairie annexe et de consulter une seconde entreprise pour un deuxième devis.

Projets éoliens

Rapporteur : Hervé DUPONT

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur deux projets de construction :

Eoliennes du mont d'Hiette (Norrent Fontes et Rely) : **4 machines d'une hauteur de 149.85 m**

Parc éolien du chemin perdu Sas (Laires-Febvin Palfart) : **6 machines d'une hauteur de 137 m**

Après en avoir débattu, le conseil municipal à 17 voix et 5 abstentions (Mme NOEL, M ROCHE, M DEHURTEVENT, M DEBOMY, Mme DUPUIS), émet un avis défavorable aux deux projets présentés qui viendraient augmenter la saturation du paysage.

Adhésion au service Conseiller en Energie Partagé

Rapporteur : Martine NOEL BULOT

La CAPSO a mis en place différents dispositifs afin d'accompagner la transition énergétique et écologique sur son territoire et ainsi accompagner les actions, notamment celles des communes, via les Conseillers en Energie Partagés. L'objectif est de les aider à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques tout en s'inscrivant pleinement dans les démarches mises en œuvre par la CAPSO.

Les missions principales pouvant être effectuées par le CEP lors de son accompagnement des communes sont les suivantes:

- ⇒ Suivi des données de consommation énergétique de la commune et analyse annuelle des consommations par le CEP afin de relever toute anomalie éventuelle et de faire des préconisations d'actions.
- ⇒ Réalisation d'un bilan énergétique personnalisé, sur l'ensemble ou une partie du patrimoine communal. Proposition d'un programme d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effets de serre.
- ⇒ Accompagnement à la réalisation d'une étude thermique ;
- ⇒ Accompagnement à la réalisation d'études de faisabilité d'énergies renouvelables ;
- ⇒ Appui à la mise en œuvre d'un projet relatif au Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables (COT ENR) ;
- ⇒ Accompagnement de projets de rénovation/construction de bâtiments ;
- ⇒ Accompagnement de projets de rénovation/construction d'éclairage public ;
- ⇒ Optimisation financière, captation d'aides financières (subventions, Certificats
- ⇒ d'Economie d'Energie...) et aide à la préparation des dossiers ;
- ⇒ Vérification et validation des exigences techniques des cahiers des charges.

La convention est conclue pour une durée de deux ans. Le coût de l'adhésion est fonction du nombre de bâtiments communaux et de leur surface son coût est de 885 €/an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au service Conseiller en Energie Partagé de la CAPSO.